

# Herve, dernière à avoir sa CCATM

## La ville a 27 ans de retard sur Thimister !

**Cela faisait cinq ans qu'Herve était l'unique commune de l'arrondissement à ne pas avoir de Commission consultative d'aménagement du territoire. Elle vient de franchir le pas, 27 ans après Thimister et Lierneux...**

La capitale du plateau fermant la marche. Ou les premiers (en importance) devenant les derniers, au final. C'est ce qui arrive à Herve, qui vient de décider d'être la dernière commune de l'arrondissement de Verviers à se doter d'une Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). On aurait pu croire que c'était parce que le sujet faisait l'objet d'une farouche opposition d'une partie de ses élus. Eh bien, apparemment, pas du tout. Car la création de l'institution a fait l'objet d'un vote unanime, presque enthousiaste.

« On a perdu une dizaine d'années », déplore Pierre-Yves Jeholet, le bourgmestre HDM. Quand il a pris le pouvoir, il s'est empressé de placer le point dans sa déclaration de politique générale avant de le faire voter ce mardi soir.

La CCATM, qu'est-ce donc ? Un organe consultatif, qui donne des avis que la commune n'est pas forcément tenue de suivre, sur des questions d'urbanisme et de mobilité. Soit le collège communal le

consulte, soit il prend d'initiative des positions sur l'évolution des idées et les objectifs du développement territorial local. Dans une commune de moins de 20.000 habitants, comme Herve, une CCATM est composée de 12 membres, désignés parmi des personnes qui se sont proposées, après appel de la commune. Parmi les 12, 3 seraient désignés par le conseil communal (2 HDM et 1



**« ON A PERDU UNE DIZAINE D'ANNÉES », ESTIME LE MAÏEUR, PIERRE-YVES JEHOLET**

cdH), en son sein ou non. L'échevin de l'Urbanisme et celui de l'Aménagement du territoire siègeraient, sans cependant disposer du droit de vote. Pour composer l'assemblée, on essaie de respecter un certain équilibre. Avec une bonne répartition géographique des membres, une bonne représentation des intérêts sociaux, économiques, environnementaux

et de mobilité de la commune... Pas question donc d'en faire un repaire d'ultraverts, de chantres du béton ou d'aveurs de macadam peu soucieux des usagers lents.

Dans le cas d'Herve, un membre de la CCATM touchera un jeton de présence de 12,50 euros (25 pour le président), somme couverte par une subvention du Gouvernement wallon. On n'en est pas encore à verser ces premiers jetons, cependant. En effet, il faudra d'abord lancer l'appel aux candidatures, ce qui devrait durer huit semaines. Le conseil désignera alors les élus. Ceux-ci seront aidés dans leur tâche par un employé, formé à ce type de tâche et bien au courant des réglementations concernées. Il serait engagé début 2014. Dans un premier temps, il faudra mettre les membres de la CCATM au parfum quant aux grands projets qui sont actuellement sur le feu et pour lesquels il faudra décider de grandes options, qu'il s'agisse des zones d'aménagement communal concerté (les fameuses ZACC, comme celle proche de la Maison du tourisme ou celle en contrebas de la N3, au sud, entre Herve et Battice), l'un ou l'autre Plan Communal d'Aménagement (à Grand-Rechain, par exemple) ou du site de l'ancienne siroperie Chapelier, au Coin de Herve. ■

YVES BASTIN

## L'ANNÉE DE CRÉATION DE NOS CCATM

Lierneux	1986
Thimister-Cl.	1986
Plombières	1987
Spa	1987
Waimes	1987
Dison	1989
Aubel	1991
Verviers	1991
Limbourg	1992
Malmedy	1992
Pepinster	1993
Stavelot	1993
Trois-Ponts	1993
Baelen	1994
Olne	1996
Welkenraedt	1999
Jalhay	2002
Theux	2008
Stoumont	2008
Herve	2013



D. DE HOE

## POURQUOI SI TARD ?

### Le cdH se défend d'avoir craint une belle-mère urbanistique

Comment expliquer que les Herviens créent leur Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité si tard ? Marie-Martine Schyns, dont le cdH a longtemps occupé le pouvoir, explique que sa précédente majorité cdH-PS, qui avait inscrit cette CCATM dans son programme électoral avait eu des échos selon lesquels certaines ne fonctionnaient pas bien, dans d'autres communes. Le hic, souvent, c'est qu'une personnalité tend à écraser les autres membres et paralyse ainsi l'assem-

blée. Mais elle ajoute qu'une étude de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie a été rédigée pour donner des conseils de bonne pratique afin de conduire une telle assemblée. Dès lors, désormais, le dossier était mûr pour que la ville fasse le pas. José Spits, ex-maire cdH, affirme lui aussi qu'il n'a jamais été dans ses intentions de freiner des quatre fers pour ne pas s'embarasser d'une belle-mère urbanistique. Mais il pense qu'il fallait d'abord mettre sur les rails les PCA et les ZACC.

L'élu vert Damien Quittre, de son côté, était plus pressé de voir l'institution portée sur les fonts baptismaux. Depuis qu'Ecolo dispose de représentants au conseil communal, soit 2000, les verts n'ont cessé de réclamer une telle assemblée. Reste à voir, ajoute-t-il, ce que le collège communal fera de ses avis... Quant à Nicole Roumans (PS), elle souligne qu'elle approuve la création de la CCATM, qui figurait aussi à son programme électoral. ■

Y.B.

## HERVE - PROHIBÉES AUX 100 ANS DE LA CROIX DE CHARNEUX

# Risque d'incendie : lanternes chinoises dans le collimateur !

La Croix de Charneux va être restaurée, ainsi que l'ont décidé les conseillers communaux herviens, unanimes, mardi soir, en votant un crédit de 17.000 euros.

Pour souffler ses cent bougies, il était question de faire s'envoler une centaine de lanternes chinoises, espèces de petites montgolfières mues par une petite bougie.

Perspective qui a amené José Spits (cdH) à interpellier le bourgmestre, Pierre-Yves Jeholet (HDM). L'ex-maire centriste a souligné que le commandant des pompiers était contre cet objet : « les lanternes chinoises sont souvent considérées comme dangereuses : on ignore l'endroit où elles chuteront. »

D'où la suggestion de José Spits : « ne devrait-on pas interdire ce type de lanterne dans la commune de Herve, voire faire une grosse information à la population ? »

### DANS L'ORDONNANCE DE POLICE

Réponse de Pierre-Yves Jeholet : « on a été très clair avec les organisateurs charneutois : c'était non. il n'y aura pas d'exception. »



Un envol de lanternes chinoises

D.R.

Il ajoute avoir assisté à un tel envol en Italie à l'occasion d'un mariage. Alors, on avait craint plusieurs incendies. Dès lors, dès qu'on lui soumet une demande pour utiliser ce type d'objet, il répond toujours par la négative. Son intention est de rendre cette interdiction plus systématique dans le cadre de

la rédaction d'une nouvelle ordonnance de police, prévue pour le mois d'août, à l'échelle de la zone de police Pays de Herve. En attendant, on risque d'en connaître des cas d'individus utilisant ce type d'engin dans leur coin, sans crier gare. ■

Y.B.

## HERVE - NOUVEAUTÉS

# Pas de chevaux, mais la pub du fair-play

Marie-Martine Schyns (cdH) a proposé au conseil communal de Herve de solliciter un subside wallon pour bénéficier de chevaux de trait d'un privé pour travailler dans de petits chemins ou brosser la ligne 38. On aurait peut-être même pu les utiliser pour ramasser les crottes à la cavalcade. Mais la majorité

HDM a dit non. L'échevin Marc Drouguet a qualifié cette proposition « sympathique » de « douce folie rêveuse ». Par contre, le projet de l'échevin Jean-Pol Dellencour visant à s'affilier à l'ASBL Panathlon, a été adopté, après abstention du cdH. Ainsi, la ville pourra promouvoir « la fraternité, l'émotion, le respect et le fair-

play » et inculquer aux jeunes des notions de diététique. On baptiserait aussi la passerelle de la N3 « passerelle du fair-play ». En payant 250 euros, la ville bénéficierait d'expos et d'affiches vantant le fair-play et d'une méthode pour remettre un prix du fair-play... ■ Y.B.

19921670

**ixina** Valable à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2013  
VERVIERS - ENSIVAL

Déjà une cuisine équipée à partir de...

1.399€\*

1.499€\*

ELECTROS COMPRIS\*\*

1.699€\*

1.799€\*

Façade disponible en divers coloris  
.....  
Plus de 20 poignées

Plus de 15 coloris de plan de travail  
.....  
Côté de meuble en divers coloris

\*Prix TVA 21% comprise hors montage et livraison  
\*\* Dans la limite du stock disponible

Route de Pepinster 102 - 4800 Ensival  
T 087/35.20.24 F 087/35.28.95  
www.ixina.be

SP19921670-MLR